



FICHE DE DONNEES DE SECURITE PLATENCLENE PUMP SPRAY

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial PLATENCLENE PUMP SPRAY
No du produit PCL-db
APCL100
ZA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Cleaning Product
Utilisations déconseillées At this moment in time we do not have information on use restrictions. They will be included in this safety data sheet when available

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur AF INTERNATIONAL. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK
COALFIELD WAY
ASHBY de la ZOUCH
LEICESTERSHIRE. LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0) 1530 419600
+44 (0) 1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Xn;R65. R53, R66.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient C11-C15 ISO-ALKANES
C9-C12 ISO-ALKANES

Étiquetage



Nocif

Phrases De Risque

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils De Prudence

S37 Porter des gants appropriés.
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PLATENCLENE PUMP SPRAY

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

| | |
|--|--|
| C11-C15 ISO-ALKANES | 30-60% |
| No CAS : 90622-58-5 | No CE : 292-460-6 |
| Classification (CE 1272/2008) Non classé. | Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66. |
| C9-C12 ISO-ALKANES | 30-60% |
| No CAS : 90622-57-4 | No CE : 292-459-0 |
| Classification (CE 1272/2008) Non classé. | Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66,R53. |
| 3-BUTOXY-2-PROPANOL | 10-30% |
| No CAS : 5131-66-8 | No CE : 225-878-4 |
| Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 | Classification (67/548/CEE) Xi;R36/38 |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder au repos, au chaud et à l'air frais.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin !

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

PLATENCLENE PUMP SPRAY

Moyens d'extinction

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

| Appellation | NORME | VME - 8 Hrs | | VLE - 15 Min | | Obs. |
|---------------------|-------|-------------|------------|--------------|--|------|
| 3-BUTOXY-2-PROPANOL | SUP | 50 ppm | | | | |
| C11-C15 ISO-ALKANES | | | 1200 mg/m3 | | | |
| C9-C12 ISO-ALKANES | | | 1200 mg/m3 | | | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection

PLATENCLENE PUMP SPRAY



Mesures d'ingénierie

Manipuler dans une zone bien ventilée.

Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--------------------------|
| Aspect | Liquide |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Caractéristique. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >173 (343.4 F) |
| Point de fusion (°C) | <-50 (-58 F) |
| Densité relative | 0.790 @ 20 °C (68 F) |
| Viscosité | 1.48 mPas @ 25 °C (77 F) |
| Point d'éclair | >60 (>140 F) |
| Température d'auto-inflammation (°C) | >200 |
| Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%) | 0.6 |
| Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%) | 7 |

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

PLATENCLENE PUMP SPRAY

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire.

Ingestion

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Une pneumonie peut être provoquée par une entrée dans les poumons des matières vomies contenant des solvants.

Contact avec la peau

Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma.

Contact avec les yeux

Peut causer une irritation grave des yeux.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

3-BUTOXY-2-PROPANOL (CAS: 5131-66-8)

Dose Toxique 1 - DI 50

2612-5500 mg/kg (oral rat)

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

3-BUTOXY-2-PROPANOL (CAS: 5131-66-8)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

560-1000

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

>1000

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

PLATENCLENE PUMP SPRAY

| | |
|---|--|
| Généralités | Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID). |
| Notes Pour Le Transport Routier | Non classé. |
| Notes Pour Le Transport Par Rail | Non classé. |
| Notes Pour Le Transport Maritime | Non classé. |
| Notes Pour Le Transport Aérien | Non classé. |

14.1. Numéro ONU**14.2. Nom d'expédition des Nations unies****14.3. Classe(s) de danger pour le transport****Étiquettes De Transport**

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

14.4. Groupe d'emballage**14.5. Dangers pour l'environnement****Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin**

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information requise.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS****Commentaires De Mise À Jour**

Revised in accordance with CHIP3 and EU Directives 1999/45/EC and 2001/58/EC

Émise Par Helen O'Reilly**Date de révision** JULY 2012**Révision** 6**No FDS** 10716

PLATENCLENE PUMP SPRAY

Phrases - R (Texte Intégral)

| | |
|--------|---|
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| R66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| R65 | Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Mentions De Danger Completes

| | |
|--------|---|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.